



Courrier aux familles

Évaluation de diagnostic 2024



Chères familles,

La **Loi organique 3/2020 du 29 décembre (LOMLOE)**, qui modifie la Loi organique 2/2006 du 3 mai, régissant le système éducatif, établit aux articles 21, 29 et 144 que chaque année, l'ensemble des **élèves de 4e année d'enseignement primaire et de 2e année d'enseignement secondaire à partir de l'année 2023-2024** seront soumis à une évaluation.

Il s'agit d'une évaluation à visée diagnostique, formative et d'orientation pour les établissements, les professeurs, les élèves et leurs familles, ainsi que pour l'ensemble de la communauté éducative, et relève de la responsabilité des administrations éducatives des Communautés autonomes (CA). L'institut national d'évaluation de l'éducation (INEE) a établi le [Cadre général des évaluations du système éducatif](#).

En 2024, dans les établissements éducatifs d'Aragon, elle aura lieu au cours des périodes suivantes :

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
DU 17 MAI AU 7 JUIN	DU 13 AU 24 MAI

Vos enfants passeront, aux dates qui auront été communiquées à leur établissement, une épreuve de **mathématiques** ainsi qu'une épreuve de **langue espagnole et littérature**. L'établissement n'est pas autorisé à diffuser les dates des épreuves au sein de la communauté éducative. Ces épreuves auront lieu au format numérique. Les résultats obtenus n'auront aucun impact sur l'évaluation de ces matières pour les élèves participants ou sur leurs dossiers scolaires.

À l'instar d'autres épreuves, nationales ou internationales, et afin de pouvoir analyser les résultats de manière contextualisée, **des questionnaires seront distribués afin de recueillir les informations relatives à la situation socio-économique et culturelle des élèves**. Dans le cas des élèves de 4e année d'enseignement primaire, le questionnaire sera envoyé aux parents ou tuteurs légaux de l'élève, qui devront le retourner à l'établissement de la manière déterminée par celui-ci. Dans le cas des élèves de 2e année d'enseignement secondaire, ceux-ci répondront eux-mêmes aux questions. Enfin, les réponses seront recueillies au format numérique et entièrement anonymisées.

L'objectif principal de ces épreuves est d'obtenir des indicateurs sur l'acquisition des compétences spécifiques évaluées, qui permettront principalement aux établissements et aux autorités responsables en matière d'éducation d'établir des diagnostics quant aux mesures et plans d'amélioration mis en œuvre. Ainsi, ces épreuves ne constituent pas une évaluation individuelle des élèves, et ceux-ci ne sont pas tenus de modifier leurs habitudes d'apprentissage pour les passer.

En vous remerciant pour votre collaboration, veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

José Calvo Dombón

Director Centro de Evaluación, Formación y Calidad de Aragón